



# INFO SPECIALE

## Changement de discipline

Chère, cher collègue,

La circulaire concernant les demandes de changement de discipline pour la rentrée 2015 a été publiée et elle se trouve sur le site du SNUEP avec l'ensemble de ses annexes :

[snuepfsu-toulouse.eklablog.fr](http://snuepfsu-toulouse.eklablog.fr)

Le changement de discipline n'a aucune incidence sur le déroulement de la carrière, l'enseignant conserve son statut dans les mêmes conditions en terme de rémunération, de promotion et d'avancement.

### Inscription :

- Demande personnelle avec CV, photocopie diplômes et lettre de motivation adressés à la DPE du Rectorat de Toulouse,

### Validation : Conditionnée aux avis favorables ;

- Des corps d'inspection des disciplines concernées et d'origine.
- De la Direction des Personnels Enseignants

Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE

52 rue Jacques Babinet

31100 Toulouse

[snuepfsu-toulouse.eklablog.fr](http://snuepfsu-toulouse.eklablog.fr)

Permanence : **06.26.19.64.91**

Mél : [snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

Secrétaire académique :

Agnès Bernadou

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Agnès Bernadou

Vincent Laumond

Estelle Carrier

Xavier Rayssiguier

SNUEP NATIONAL

[WWW.SNUEP.COM](http://WWW.SNUEP.COM)

[Snuepnat@snuep.com](mailto:Snuepnat@snuep.com)

**Affectation (à la fin de chaque année l'avis des corps d'inspection est sollicité pour la poursuite du dispositif) :**

- Première année, affectation avec quotité de service déterminée par les corps d'inspection qui permet une formation adaptée (plan de formation défini entre l'intéressé/DAFPEN/Inspecteurs)
- Deuxième année, affectation provisoire sur un support correspondant à son obligation réglementaire de service

**Conditions d'intégration dans la nouvelle discipline :**

- Avis favorable des corps d'inspection.
- Transmission du dossier à la DGRH du Ministère.
- Arrêté de changement de discipline (jusqu'à cette date, l'enseignant peut renoncer à ce dispositif et réintégrer son poste d'origine)
- Obligation de participer au mouvement intra académique dans la nouvelle discipline (bonification de 1000 points accordée sur le département où l'enseignant s'est vu affecté, sur la zone de remplacement correspondante au département ainsi que sur le département dont il était titulaire avant l'entrée dans le dispositif et la zone de remplacement correspondante).

**Calendrier récapitulatif :**

Recensement et examen des candidatures par les corps d'inspection et la DPE	Octobre - Mai
Elaboration du plan de formation, projet d'affectation (phase d'ajustement)	Juin - Juillet
Début du changement de discipline (1ère année)	1 <sup>er</sup> septembre
2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>er</sup> septembre N+1
Transmission du dossier complet de l'agent si avis favorable	Mai - Juin N+1
Affectation provisoire sur l'obligation réglementaire de service dans la nouvelle discipline dans l'attente de l'arrêté ministériel	1 <sup>er</sup> septembre N+2
Participation au mouvement intra académique	Courant Mars N+2
Affectation à titre définitif dans la nouvelle discipline	1 <sup>er</sup> septembre N+3







Fédération Syndicale Unitaire

LA FONCTION  
PUBLIQUE EST  
VOTRE CHOIX.

*Offensifs  
& Engagés*

**SNUEP**  
F.S.U.

Avec le **SNUEP-FSU**,  
Pour l'enseignement  
professionnel public !